

# LES ACTUS

# IMMO DURABLE

*DU 27 JANVIER AU 09 FÉVRIER*

DOCUMENT RÉALISÉ PAR

**N'CO**  
CONSEIL

Cabinet expert en intégration des enjeux ESG  
dans les stratégies et opérations immobilières et du bâtiment

## REPORTING STRATÉGIQUE

### IL FAUT SAUVER LA CSRD

La semaine dernière, le vice-président exécutif de la Commission européenne, Stéphane Séjournée, a évoqué la potentielle suppression de la CSRD, directive européenne sur la transparence environnementale et sociale des entreprises. Cette annonce fait suite au possible moratoire sur la CSRD déjà annoncé par Michel Barnier alors Premier Ministre.

Bertrand Desmier et Martin Richer ont publié une note pour le *think tank* Terra Nova montrant que cette réglementation est souhaitable. Elle représente tout à la fois un investissement, un axe de développement, un outil d'anticipation et un outil de pilotage. Quelques morceaux choisis :

« Si la CSRD représente bien un défi organisationnel, une charge de travail supplémentaire et si elle engendre bien un effort financier de la part des entreprises européennes, **la CSRD est au service de leur résilience et de leur performance, parce qu'elle est aussi une source d'opportunités et d'innovations.** »

« La CSRD, **ce n'est pas du reporting mais une réflexion stratégique sur la durabilité et sur l'intégration de cette durabilité dans les modèles d'affaires**, dans le suivi de gestion, dans les modèles de management. »

« L'orientation prospective de la CSRD est malheureusement peu identifiée aujourd'hui par les dirigeants. C'est avant tout **un exercice de projection stratégique !** »

« La plasticité conférée à la CSRD par la double matérialité permet au régulateur européen, mais aussi aux entreprises concernées, de faire vivre la CSRD en fonction de leur stratégie et de lui donner progressivement le rôle qu'elle doit prendre : **devenir le système métrique de l'entreprise contributive.** »

Interview à retrouver sur [Futuribles.com](https://www.futuribles.com)

# RISQUES

## DÉSINFORMATION ET CRISE ÉCOLOGIQUE SONT LES PRINCIPAUX RISQUES MONDIAUX

Comme chaque début d'année, le Forum économique mondial met à jour son analyse des risques mondiaux pour les prochaines années.

**Ainsi, le principal risque identifié pour les deux prochaines années est le risque de désinformation** appartenant à la catégorie des risques technologiques. La désinformation découlant, en effet, du développement de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux aux contenus de moins en moins contrôlés et modérés.

**En parallèle, pour les dix prochaines années, les cinq risques mondiaux sont environnementaux** : événements météorologiques extrêmes, crise de la biodiversité, bouleversement des écosystèmes planétaires et épuisement des ressources. Et malheureusement, la désinformation risque d'accroître notre difficulté à y faire face !

Si les événements climatiques extrêmes se multiplient et s'intensifient, il en va de même pour le climatoscepticisme, le complotisme et le populisme anti-écologique. Et cette tendance à la remise en question du consensus scientifiques s'illustre par le positionnement assumé d'élites politiques comme le nouveau président des Etats-Unis ou le détricotage de la réglementation CSRD (cf. actu précédente 😊).

**Cette désinformation entraine donc une polarisation de la Société alors même que la transition écologique nécessite de se rassembler autour d'un récit commun.** A ce sujet nous vous recommandons l'atelier d'intelligence collective [La Fresque des Nouveaux Récits](#).

*Article à retrouver sur [Novethic.fr](#)*



## SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS

### ÉVOLUTIONS DU RÔLE DES SYNDICS POUR ACCÉLÉRER LES RÉNOVATIONS

La certification « NF Habitat Exploitation Copropriété » évolue ! Pour rappel, cette certification apparue en 2019, atteste de la qualité de service des syndicats pour une gestion technique et économique performante (maîtrise des charges, respect des budgets, qualité d'entretien des parties communes).

Deux évolutions de cette certification devraient favoriser l'accélération de la rénovation des logements :

1) Pour simplifier le processus, les syndicats certifiés « NF Habitat exploitation copropriété » auront eux-mêmes la possibilité de certifier NF Habitat les copropriétés qu'ils gèrent pour un coût forfaitaire (indépendant de la taille de la copropriété).

2) Une distinction « **Syndic professionnel de la rénovation énergétique** » permet de reconnaître la capacité d'un syndic certifié NF Habitat de piloter des rénovations de copropriétés : capacité à analyser les besoins des copropriétés en termes d'isolation, de chauffage et de ventilation, compétences en gestion de projet (suivi, coordination des intervenants, respect des délais), maîtrise des dispositifs de financement privés et publics (CEE, MaPrimeRénov'...). Rassurant pour les copropriétaires, cette nouvelle casquette des syndicats devrait encourager la rénovation des logements.

*\*La certification NF Habitat atteste de la qualité des logements (salubrité, sécurité, confort, charges maîtrisées, qualité environnementale). Elle permet ainsi de les valoriser sur le marché à la vente comme à la location.*

Article à retrouver sur [batiactu.com](https://www.batiactu.com)



## A VOS AGENDAS

Prochain rendez-vous  
Mi février !

**N'CO**  
CONSEIL

**Notre raison d'être :**  
transformer les pratiques immobilières  
pour un impact positif sur les Hommes et  
leur environnement.

*Nous accompagnons tous les acteurs de  
l'immobilier et du bâtiment pour  
développer l'intégration des enjeux ESG.*